

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS 2017

Tarifs pour les familles résidant à Seignelay, Beaumont, Mont St-Sulpice et Hauterive

MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES					VACANCES SCOLAIRES FORFAIT 5 JOURS	
Quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	*Carte 5 jours sans repas	*Carte 5 jours avec repas
0 € / 500 €	1,50 €	5,48 €	3,00 €	6,98 €	13,50 €	31,41 €
501 € / 900 €	2,80 €	6,78 €	5,60 €	9,58 €	25,20 €	43,11 €
901 € / 1 200 €	4,50 €	8,48 €	8,90 €	12,88 €	40,05 €	57,96 €
1 201 € / 1 500 €	5,00 €	8,98 €	9,50 €	13,48 €	42,75 €	60,66 €
> 1 500 €	5,50 €	9,48 €	10,10 €	14,08 €	45,45 €	63,36 €

Tarifs pour les familles extérieures aux 4 communes

MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES					VACANCES SCOLAIRES FORFAIT 5 JOURS	
Quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	*Carte 5 jours sans repas	*Carte 5 jours avec repas
0 € / 500 €	3,50 €	7,48 €	7,00 €	10,98 €	31,50 €	49,41 €
501 € / 900 €	4,80 €	8,78 €	9,60 €	13,58 €	43,20 €	61,11 €
901 € / 1 200 €	6,50 €	10,48 €	12,90 €	16,88 €	58,05 €	75,96 €
1 201 € / 1 500 €	7,00 €	10,98 €	13,50 €	17,48 €	60,75 €	78,66 €
> 1 500 €	7,50 €	11,48 €	14,10 €	18,08 €	63,45 €	81,36 €

* Le tarif de la carte 5 jours s'applique uniquement pour les semaines pleines de 5 jours consécutifs (Lundi à Vendredi).

- Le prix du repas est de 3,98 € à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le coût des sorties et des soirées est désormais inclus dans le prix de la journée ou de la ½ journée du centre de loisirs (nouvelle réglementation imposée par la CAF). Aucun supplément ne vous sera réclamé que se soit pour les sorties ou pour les soirées enfants.

Mode de règlement

Paiement à réception de facture. Votre paiement est à adresser à la trésorerie principale : 68 rue du pont à Auxerre. Les chèques doivent être libellés au nom du trésor public.

Vous pouvez désormais aussi régler en chèques vacances, CESU ou carte bancaire en ligne. <http://www.tipi.budget.gouv.fr>

L'aide aux temps libres (CAF ou MSA) est désormais incluse dans les prix indiqués ci-dessus.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du directeur de la Maison de l'Enfance ou du service comptabilité de la Mairie de Seignelay.

Si vous n'avez pas noté sur le dossier d'inscription ou indiqué au service comptabilité de la commune de Seignelay votre N° d'allocataire ou votre quotient familial, il vous sera appliqué le tarif le plus élevé lors de la facturation sans possibilité de remboursement sur cette facture. Dès que vous aurez donné le ou les justificatifs demandés, vous pourrez appliquer les tarifs correspondants à votre quotient familial.